

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 48
N° identifiant 2022-0234

Titre Désaffectation et déclassement de l'ancienne caserne des pompiers située Boulevard Pont Achard à Poitiers

Rapporteur(s) M. Aloïs GABORIT
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Vue aérienne

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	------------------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Patrimoines bâtis
------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Au sein du quartier de la gare, la Ville de Poitiers est propriétaire de plusieurs immeubles situés Boulevard Pont Achard à Poitiers. Ces immeubles sont compris sur une seule et même parcelle, laquelle est cadastrée section BK n° 458.

Ils représentent une superficie d'environ 6 000 m² et comportent :

- un bâtiment avec une halle aux camions et des logements de fonction
- des ateliers
- des bureaux
- une tour de séchage
- deux équipements sportifs (piscine et gymnase).

Le 1^{er} janvier 2001, la collectivité, par convention, avait mis à la disposition exclusive du centre d'incendie et de secours de Poitiers une partie de ces immeubles. Ces immeubles étaient donc affectés à l'exécution d'une mission de service public. Fin 2020, le centre d'incendie et de secours a déménagé dans un nouveau lieu mettant ainsi fin à l'affectation des immeubles concernés à ce service public. De plus, le reste des ateliers et des bureaux ainsi que l'espace extérieur attenant sont également désaffectés, n'étant plus liés à l'exécution d'une mission de service public. Aucun acte juridique n'a prononcé leur déclassement.

Il est ici précisé que les équipements sportifs (piscine et gymnase) présents sur la parcelle cadastrée BK n° 458 demeurent affectés à un service public.

Le devenir du site de la caserne s'inscrit dans l'îlot Pont Achard, lui-même intégré au programme de renouvellement urbain du quartier porté par Grand Poitiers Communauté urbaine. L'ambition est de faire de ce patrimoine le tiers lieu emblématique du quartier, partagé par plusieurs acteurs.

L'expérience d'occupation transitoire en cours avec l'association « La Caserne » permet de tester des usages et l'association a pour rôle d'accompagner la réflexion de la collectivité sur les futures occupations de ce site à forte dominante économie sociale et solidaire.

En conséquence et pour pouvoir mener à bien ce projet, les immeubles autres que la piscine et le gymnase n'étant plus affectés à une mission de service public, il convient de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement du domaine public de la Ville de Poitiers conformément à l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de constater la désaffectation des parties d'immeubles susmentionnées (confère plan annexé à la présente délibération)**
 - **de prononcer le déclassement de ces mêmes parties d'immeubles pour les intégrer au domaine privé communal**
 - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**
-

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.5
Nomenclature Préfecture	Autres actes de gestion du domaine public